

## Résumé du conseil municipal du 07 juin 2019

Retrouvez le résumé du  
conseil en ligne sur

[www.flamanville.fr](http://www.flamanville.fr)

Vie locale / espace  
téléchargement

et

Abonnez-vous à notre lettre  
d'information

Le 7 Juin 2019, à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 03/06/19 se sont réunis sous la présidence de M. FAUCHON Patrick, Maire.

*Membres en exercice : 16*

**Présents :**

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, BRISSET Franck, BODROS Pierre, GOURHAN Lydie, BOURDON Arnaud.

MAHOUDEAUX Adélaïde arrivée à 21 heures

**Pouvoirs :** VICTOIRE Valérie à HUREL Alain, MELIN Katy à FAUCHON Patrick, LEROY Vincent à BONAMY Lucien, LEBOULANGER Arnaud à THOMAS-ROUTIER Ghislaine

**Absents excusés :** PINABEL-POARD Corinne

**Absents :** RESSENCOURT Christelle

**Secrétaire de séance :** THOMAS-ROUTIER Ghislaine

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 10 Avril 2019 : à l'unanimité

### **GENDARMERIE – AVENANT 2 LOT 11**

Dans le cadre de l'extension de la gendarmerie, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot 11 « Cloisons », pour l'entreprise GAUTIER.

Cet avenant a pour objet la reprise des doublages collés et des cloisons.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Il est proposé au conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°2 au lot 11 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de 450 € HT, soit 540 € TTC, soit un marché total de 377 970.97€ HT, soit 435 565.16€TTC
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **GENDARMERIE – AVENANT 2 LOT 13**

Dans le cadre de l'extension de la gendarmerie, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot 13 « Peintures, revêtements muraux » de l'entreprise LEBOUVIER.

Cet avenant a pour objet la reprise suite à la dépose du revêtement/plafond de l'espace social conservé.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°2 au lot 13 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de 4 033.82 € HT soit 4 840.58€ TTC soit un marché total de 165 770.70€ HT, 198 924.84€TTC
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **GENDARMERIE – AVENANT 2 LOT 12**

Dans le cadre de l'extension de la gendarmerie, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot 12 « revêtements de sol – Faïences » de l'entreprise LEDUC.

Cet avenant a pour objet :

- Moins-value carrelage

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°2 au lot 12 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de – 3918.60€ HT , soit 4 702.32€ TTC (Devis D19-02-00155), soit un marché total de 219 720.64€ HT, 263 664.79€ TTC
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **GENDARMERIE – AVENANT 2 LOT 14**

Dans le cadre de l'extension de la gendarmerie, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot 14 «Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation » de l'entreprise TABARIN & ENTZMANN.

Cet avenant a pour objet :

- Chiffrage supplémentaire relatif aux bâtiments A et C (2 312.22€ HT, 2 774.66€ TTC)
- Installation de douches PMR dans les 4 logements Type T4B (5 966.40€ HT, 7 159.68€ TTC)

Soit 8 278.62€ HT (9 934.34€ TTC)

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°2 au lot 14 des travaux d'extension et restructuration de la gendarmerie d'un montant de 8 278.62€ HT, 9 934.34€ TTC soit un marché total de 649 358.48€ HT, (779 230.18€ TTC)
- d'inscrire les crédits au compte 2313-46 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**GENDARMERIE – DECISION MODIFICATIVE 2019-01**

Lors du vote du budget primitif 2019, la commune n'avait pas connaissance de la demande de travaux supplémentaires ou de modifications pour les lots :

- N°11 – Cloisons – entreprise GAUTIER
- N°12 – Revêtements sols Faïences – entreprise LEDUC
- N°13 – Peintures et revêtements muraux – entreprise LEBOUVIER
- N°14 – Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation – entreprise TABARIN & ENTZMANN

Les avenants votés sont d'un montant de :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT AVENANT HT	TVA	MONTANT AVENANT TTC	COMPTE
11	GAUTIER	450 €	90 €	540 €	2313-46
12	LEDUC	-3 918.60 €	-783.72 €	-4 702.32 €	2313-46
13	LEBOUVIER	4 033.82 €	806.76 €	4 840.58 €	2313-46
14	TABARIN & ENTZMANN	8 278.62 €	1 655.74 €	9 934.34 €	2313-46
	Total	8 843.84 €	1 768.78 €	10 612.62 €	

Vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, , le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de voter la décision modificative 2019-01 pour ajuster le compte 2313-46 relatif à l'opération Gendarmerie

Compte	Crédits avant DM	DM	Crédits après DM
2313-46	6 274 522.68 €	+ 10 613€	6 285 135.68 €
020 (dépenses imprévues)	97 000.60 €	- 10 613 €	86 387.60 €

**EHPAD – RECTIFICATION AVENANT 4 LOT 4**

Par délibération 19.D.009 du 01 mars 2019, le conseil municipal a accepté l'avenant 4 du lot 4 attribué à Dalmont, dans le cadre du marché de travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD.

Il n'était pas prévu la rectification des portes / serrures.

Le montant présenté pour le vote de ces avenants a été établi sur la base des devis :

- n°D20170901364 du 27 octobre 2017 → 21 421.40€ HT
- n°D20180902001 du 21 décembre 2018 → 4 214.40€ HT
- n°D20190102229 du 5 février 2019 → 7 711.25€ HT

Soit un total HT de 33 347.05€

Il s'avère dans le devis D20190102229, il fallait prendre en compte le devis de base de 2928 euros (appareillage des portes) en plus de la proposition n°2 de 7 711.25 euros, pour un total de 10 639.25 euros HT.

Il faut également ajouter le devis D2018112079, pour un montant de 1205.75 Euros HT.

Au final, le montant de l'avenant 4 est donc de :

- n°D20170901364 du 27 octobre 2017 → 21 421.40€ HT
- n°D20180902001 du 21 décembre 2018 → 4 214.40€ HT
- n°D20190102229 du 5 février 2019 → 10 639.25€ HT
- n°D2018112079 du 7 novembre 2018 → 1 205.75€ HT

Soit un total HT de 37 480.80€

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- de modifier les montants de l'avenant 4 du lot 4 pour les travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD comme suit :

Lot	Titulaire	Marché de base HT	Montant voté avenant 4 HT	Montant réel avenant 4 HT	Marché total HT
4	DALMONT	422 291.20 €	33 347.05 €	37 480.80 €	459 772 €

- d'inscrire les crédits au compte 2313-32 du budget primitif 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**EHPAD – DECISION MODIFICATIVE 2019-02**

Lors du vote du budget primitif 2019, la commune n'avait pas connaissance de la demande de travaux supplémentaires ou de modifications pour le lot 4 (Menuiseries intérieures) du marché d'extension et de restructuration de l'EHPAD

L'avenant 4 initial, d'un montant de 33 347.05€ HT, se trouve modifié comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT AVENANT 4 HT	TVA	MONTANT AVENANT TTC	COMPTE
4	DALMONT	33 347.05 €	0 €	33 347.05 €	2313-32
<b>4</b>	<b>DALMONT</b>	<b>37 480.80 €</b>	<b>0 €</b>	<b>37 480.80 €</b>	<b>2313-32</b>

Soit une différence de 4 133.75€

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de voter la décision modificative 2019-02 pour ajuster le compte 2313-32 relatif à l'opération EHPAD

Compte	Crédits avant DM	DM	Crédits après DM
2313-32	2 465 306.08 €	+ 4 134 €	2 469 440.08 €
020 (dépenses imprévues)	86 387.60 €	- 4 134 €	82 253.60€

- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**SERVICES MEDICAUX / PARAMEDICAUX – ESQUISSE**

Par décision 18.D.010 du 14 mars 2018 le conseil municipal a missionné le cabinet Denis LAMARE pour étudier l'aménagement du bâtiment médical et paramédical.

Par décision 18.D108 du 12 octobre 2018 le conseil municipal a accepté la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet Denis LAMARE au taux de 9% sur un montant de 296 000 € HT, soit 26 682.42€ HT.

Par décision 18.D.143 du 19 décembre 2018 le conseil municipal a retenu le cabinet LAMARE pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des services médicaux et paramédicaux au 19 et 21 rue du Château, et a accepté l'avenant n°1 pour relevés, diagnostic et estimatif de travaux pour un montant de 8 700 € HT, soit un marché total fin 2018 de 35 340€ HT.

Considérant l'impossibilité de réaliser les travaux par phasage sur le bâtiment existant, sans l'arrêt des activités des professionnels de santé, et les difficultés de stationnement dans la situation actuelle, aggravées par l'esquisse présentée au 19 et 21 rue du Château (4 places supprimées), le conseil municipal a décidé de réexaminer la localisation des services médicaux / paramédicaux sans disposer des éléments de faisabilité dans le nouveau bâtiment situé 30 rue du Château.

Considérant la vétusté du bâtiment situé 30 rue du Château et la difficulté du changement de destination d'un vieux bâtiment destiné à accueillir du public et des personnes à mobilité réduite,

Ces éléments ne remettent pas en cause le projet ayant fait l'objet de la consultation initiale de maîtrise d'œuvre du 14 mars 2018 et le souci de la collectivité de répondre au plus tôt et dans les meilleures conditions au maintien des services médicaux et paramédicaux,

Vu la présentation de l'esquisse du programme redéfini au 30 rue du Château, vu l'estimatif prévisionnel établi sur un montant estimatif de travaux de 705 495€ HT, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'avenant n°2 pour la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Denis LAMARE pour l'esquisse, pour un montant de 63 494.55€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'avenant numéro 2 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet Denis LAMARE pour l'esquisse de travaux d'aménagement des services médicaux et paramédicaux sur les bâtiments situés 30 rue du Château pour un montant de 63 494.55 € HT ce qui porte le marché total à 98 834.55 € HT.
- D'inscrire les crédits au compte 2031-12 du budget primitif 2019
- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette décision

### **COMPLEXE SPORTIF – MAITRISE ŒUVRE ANCIEN GYMNASSE**

Par décision 18.D.022 du 13 Avril 2018, le conseil municipal a retenu le cabinet Denis METIVIER pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de renforcement et d'extension de l'ancien gymnase associé à l'extension du boulodrome, vecteur 4 du projet d'aménagement d'ensemble du complexe sportif.

Par décision 18.D.030 du 18 Mai 2018, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vestiaires / club-house de rugby, vecteur 2 du projet d'aménagement d'ensemble du complexe sportif, avec un objectif de diminution du coût final de l'opération complexe sportif.

Suite à cette décision, la municipalité n'a pas souhaité engager de consultation de maîtrise d'œuvre, en attente de réflexions supplémentaires.

Par décision 18.D.063 du 29 Juin 2018, le conseil municipal a souhaité étudier la révision du programme vecteur 2 « vestiaires rugby » à partir d'une analyse des infrastructures existantes, d'une optimisation des besoins, et de la modification de la localisation pour l'intégrer au programme « confortement / extension du gymnase ».

Par décision 18.D.091 du 16 Juillet 2018, le conseil municipal a sollicité le cabinet SPORT-INITIATIVES pour un complément d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de reprendre l'analyse des besoins et la programmation technique du vecteur 2 « vestiaires rugby » réorienté à proximité de l'ancien gymnase et du boulodrome pour une recherche de mutualisation et d'optimisation.

Par décision 19.D.006 du 1<sup>er</sup> Mars 2019, le conseil municipal a validé le projet d'esquisse du programme redéfini autour de l'ancien gymnase, et autorisé la suite du projet réorienté.

Suite à la présentation de l'Avant-Projet Sommaire par le maître d'œuvre à l'ensemble des commissions le 13 Mai 2019,

Vu l'estimatif du projet au stade de l'A.P.S., établi sur un montant de 3 862 343.50 € HT (4 634 812,20 € TTC) de travaux,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre établi sur la base de 820 000 € HT (984 000 € TTC) de travaux,

Considérant l'impossibilité de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre suite à la redéfinition du programme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant de 13237,43 € HT (15 884,92 € TTC), au contrat de maîtrise d'œuvre,
- d'accepter la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du cabinet Denis METIVIER et d'arrêter la rémunération de ce dernier à un montant de 36 769,51 € HT ( 44 123,41 € TTC),
- de verser l'indemnité de résiliation d'un montant de 1 933,68 € TTC,
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2019, opération 2031-52.
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

### **LES FIEFFES MUSICIENS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de l'exposition du peintre Frédéric Faye qui se tiendra au Château de Flamanville au mois de juillet 2019, les Fieffés Musiciens donneront un concert le 25 juillet 2019, dans la salle de l'Orangerie.

En préambule à ce concert, Les Fieffés Musiciens proposent un pré-concert itinérant de 18h45 à 19h45, d'un parcours d'une heure environ, avec le peintre et les musiciens.

Pour l'organisation de cet évènement, Les Fieffés Musiciens demandent une subvention d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de verser une subvention d'un montant de 250€ aux Fieffés Musiciens,
- d'inscrire les crédits au compte 6574 du budget primitif 2019



**DEROGATION TRAVAIL DU DIMANCHE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de dérogation au repos dominical pour les équipes d'essais sur le chantier de l'E.P.R. de Flamanville, de mai à juillet 2019 (19 mai, 26 mai, 16 juin, 23 juin, 30 juin, 7 juillet, 14 juillet)

- pour l'entreprise ACEPP ENTREPRISE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité avec une abstention,

- d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise citée ci-dessus.